

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

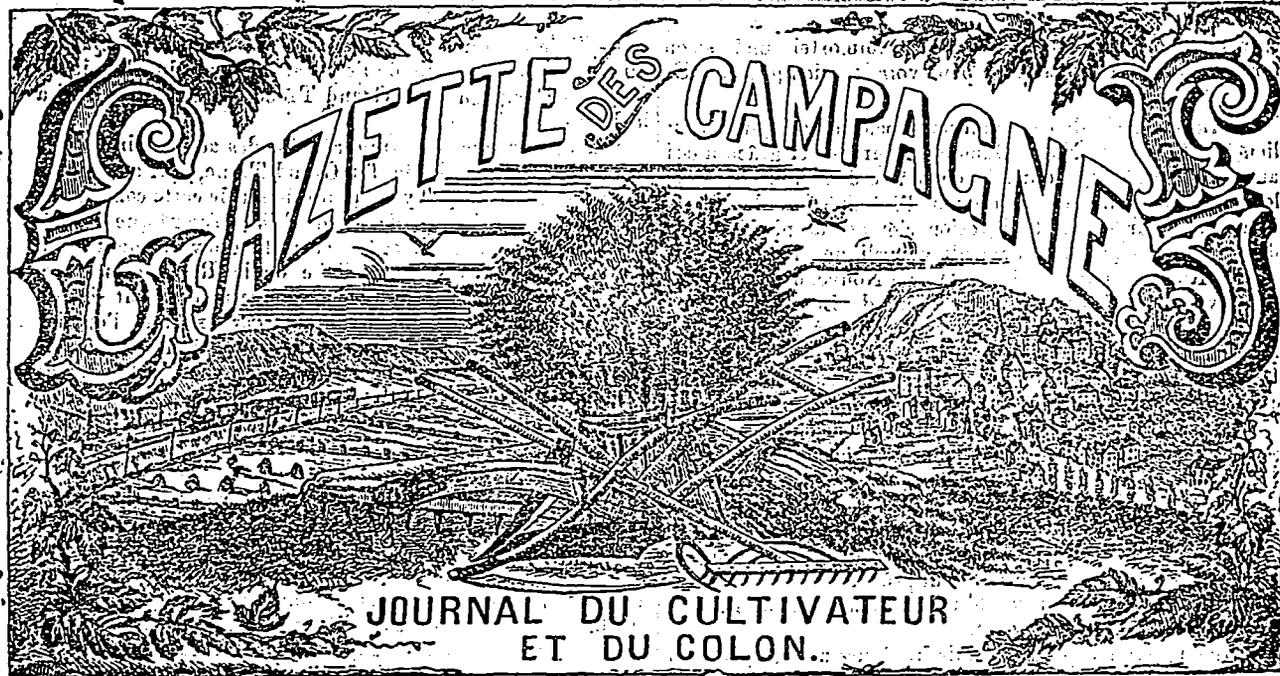
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Réd. Mr F Bourgeault
Pointe-Chêne

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN. Rédacteur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX. PARAÎT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : On annonce par dépêches télégraphiques que Notre Saint-Père le Pape est dangereusement malade. — Dévotion à Notre-Dame de Lourdes chez les acadiens du Nouveau-Brunswick. — Quatre canadiens français sont ordonnés prêtres à Laval, en France. — M. Guillaume Talbot, autrefois avocat, ordonné prêtre à Aichat, de la Nouvelle-Ecosse. — Supécherie de trois charlatans aux Trois-Rivières. — Apostats suisses aux Trois-Rivières et dans les campagnes environnantes. — La ligne de chemin de fer entre Lévi et la Rivière-du-Loup. — Décision de la Commission des Pêcheries favorable au Canada. — L'Hon. M. Wilfred Laurier, ministre du Revenu de l'Intérieur élu à Québec-Est, par 315 voix de majorité. — Bref d'élection pour le comté de Nicolet. — L'Hon. Joseph Cauchon, Lieutenant-Gouverneur de Manitoba. — Législature Provinciale d'Ontario.

Causerie Agricole : Des porcs adultes et de leur entretien. — Engraisement des porcs. — On peut obtenir une excellente race de cochons en s'adressant à M. Atchez Mousseau de Berthier en haut, ou à la Ferme du Collège de Ste. Anne. — Coupe racines en vente chez M. Théophile Aubut à Ste. Flavie de Rimouski, ou aux Trois Pistoles chez M. Nazaire Aubut.

Subjects divers : Nos compatriotes aux Etats Unis (correspondance) — Habitation des cultivateurs. — La chrysome de la pomme de terre ou barbeau à patates — Mode d'emploi des engrais. — Liqueur caustique contre le piétin des moutons.

Choses et autres : Avis important aux colons des comtés de Kamouraski et de Témiscouata. — Les acadiens à l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne. — Manufacture de sucre de betteraves. — Sommaire du Naturaliste Canadien et de la Revue Canadienne. — Le barbeau à patates en France. — Ecoles vétérinaires en France.

Bibliographies : Cinquième livre de lecture, illustré, de M. Montpetit.

Recettes : Comment on distingue les œufs les plus frais. — Remède contre le rhume de cerveau.

Non seulement nous prions mais nous supplions nos
 ABONNÉS RETARDATAIRES de nous payer au plus tôt !!
 Nous avons grandement besoin de ce qui nous est dû
 pour rencontrer les frais de publication de la Gazette.
 La bonne récolte obtenue par les cultivateurs cette année, doit les engager non seulement à payer régulièrement leur abonnement, mais essayer à nous procurer de nouveaux abonnés à la Gazette des Campagnes.

Depuis quelques semaines nous avons inséré dans la Gazette des Campagnes les quelques lignes qui précèdent ; cependant peu de nos abonnés retardataires ont répondu à notre appel. De grâce, MM. les abonnés retardataires, faites-nous parvenir au plus tôt ce que vous nous devez.

REVUE DE LA SEMAINE

Les nouvelles que nous recevons de Rome sont des plus alarmantes : s'il faut en croire les dépêches télégraphiques de ces derniers jours, Notre Saint Père le Pape Pie IX n'aurait plus que quelques jours à vivre ; mais en certains endroits on se plaît tellement à lancer de pareilles nouvelles dans le monde entier, que c'est devenu pour eux une habitude : il leur faut, de temps à autre annoncer que la Pape qu'ils détestent souverainement, est sur le point de mourir, et en maintes fois, on a annoncé sa mort. Nous croyons que si cette nouvelle que l'on nous annonce était vraie, les autorités ecclésiastiques en seraient immédiatement informées, et par cet intermédiaire tous les catholiques du monde en-

tier. Le vénérable Pie IX, n'est pas immortel, mais selon toute croyance il devra vivre pour voir le triomphe de l'Église.

— Le spectacle de ces nombreux pèlerinages qui ont eu lieu à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes, et grâce aussi aux publications qui ont fait connaître dans tous les pays les nombreux miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes, cette dévotion s'étend de plus en plus dans toutes les parties du monde catholique. Le Révd. M. L. M. Richard, curé de St. Louis, au Nouveau-Brunswick, qui a visité la Grotte de Notre-Dame de Lourdes, lors de son récent voyage en Europe, a voulu offrir à la population acadienne l'avantage d'aller prier à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes, qu'il vient d'ériger dans sa paroisse. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Moniteur Acadien* :

“ Les travaux de cette entreprise religieuse, que la piété a suggérée au Révd. Messire Richard, avancent rapidement. Le site choisi est on ne peut plus propice. Le terrain est entouré d'une belle clôture en palissade et on a tracé en forme d'un M, un chemin pour les processions en l'honneur de la Ste. Vierge. En travaillant à ce chemin, une source a jailli, à la surprise générale, tout près de l'endroit destiné à la grotte, que l'on achève de tailler dans le roc au pied de la côte, tout près du Couvent.

“ Les paroissiens de St. Louis, toujours zélés, secondent vigoureusement les desseins de leur bien aimé pasteur et travaillent courageusement à la confection de ce pèlerinage destiné, nous n'en doutons nullement, à une grande célébrité en Acadie.

“ Tous ceux qui voudraient concourir à l'œuvre de la Grotte de Notre-Dame de Lourdes à St. Louis, sont priés d'adresser leurs offrandes au Révd. M. Richard. L'utile d'ajouter que la dévotion de la population acadienne ne peut manquer de fournir les moyens d'orner cette Grotte avec tout l'éclat dû à la Mère de Dieu.”

— A Laval, France, dans la chapelle de l'établissement des Révérends Pères Jésuites, quatre canadiens-français ont été ordonnés prêtres : MM. Hyacinthe Hudon, V. Hudon, Arpin et Turgeon.

— M. Guillaume Talbot, ci-devant avocat de Québec, a été ordonné prêtre par Mgr. Cameron, évêque d'Arichat, Nouvelle-Écosse. Le Révd. M. Talbot a été nommé curé d'Arichat.

— Le *Journal des Trois Rivières* informe que dans le cours de la semaine dernière la police a arrêté trois charlatans qui parcouraient la ville des Trois Rivières, se disant envoyés par le Saint Père Pie IX pour vendre de l'eau de Notre-Dame de Lourdes et se faire donner de l'argent.

Dans certaines maisons il paraît qu'avant de montrer leurs prétendus objets de piété, ils invitaient les personnes à se mettre à genoux.

Aux malades ils leur donnaient quelques gouttes d'eau, leur promettant la guérison sous trois jours.

Beaucoup de personnes volées par ces charlatans ont recouvré leur argent des mains du Greffier de la Paix de la ville des Trois Rivières, qui mettra tout ce qui lui reste d'argent ainsi escroqué aux personnes victimes de ces charlatans.

Un de ces charlatans s'est esquivé du côté sud du fleuve pour échapper aux mains de la police.

— Il paraît que des apostats suisses se sont répandus dans la ville des Trois Rivières et dans les campagnes environnantes, cherchant à faire de la propagande à leur façon.

— Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Québec*, au sujet de cette partie de l'embranchement du chemin de fer de la Compagnie du Grand Tronc, division de Lévi à la Rivière du Loup :

“ Tout récemment, à une réunion des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, qui a eu lieu à Londres, Sir Henry Tyler, le président de cette compagnie, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que des négociations étaient échangées entre le gouvernement et la compagnie, au sujet de la ligne de la Rivière du Loup. Plusieurs journaux favorables au gouvernement ont signalé à l'envie cette partie du discours et ont exprimé l'opinion que ce serait dans l'intérêt du pays d'obtenir le contrôle de cette section du Grand Tronc. Nous croyons, à l'instar de quelques confrères, que le système du chemin de fer de l'Intercolonial est réellement incomplet sans cette portion, et qu'une ligne comme celle-là devrait avoir son terminus à Québec.

“ Il n'y a donc qu'à se réjouir de voir que l'idée exprimée par le président du Grand Tronc a été accueillie avec une telle faveur. C'est une question qui s'impose à tous sans distinction de partis. Il est indéniable que les deux partis qui se disputent la suprématie dans le pays ont contribué au chemin de fer Intercolonial et en ont leur part de responsabilité, et ila convient que tous deux fassent tout en leur pouvoir pour rendre ce chemin aussi avantageux que possible au pays.

“ L'intention du gouvernement serait, dit-on, de louer la ligne pour un certain nombre d'années, c'est-à-dire pendant un temps suffisamment long pour justifier la dépense que l'on y fera pour la mettre sur le même pied que le chemin Intercolonial. Le loyer de la ligne donnerait au gouvernement autant d'avantage qu'un achat qui exigerait un capital qu'il ne serait pas prudent d'engager dans un temps où tant de travaux publics se poursuivent. Ainsi, par un loyer, il évitera le paiement d'une somme considérable à la compagnie, et la ligne pourra être aussi complètement incorporée avec l'Intercolonial que si elle était achetée. Il paraît indubitable que cet arrangement rencontrerait l'approbation générale, surtout si, comme nous en avons la confiance, l'opération est accomplie de manière à concilier en même temps les intérêts du gouvernement et de la compagnie du Grand Tronc.

“ On peut se demander maintenant si le gouvernement court quelque risque en obtenant ce chemin par un loyer. La réponse se trouve dans l'état de Sir Henry Tyler qui constate qu'elle a donné quelque chose de plus que son entretien à coûté, pendant les six derniers mois. Il est à espérer qu'une fois incorporée à l'Intercolonial, ses revenus s'accroîtront chaque année au fur et à mesure que le trafic entre les Provinces se développera davantage.

“ Il est suggéré au Grand Tronc de transférer le trafic de la ligne de Portland à celle de la Rivière du Loup et de l'Intercolonial, car il est peu douteux qu'une portion considérable du trafic, marchandises et passagers, qui jusqu'ici a suivi la ligne de Portland ou celle de Bangor jusqu'à Saint Jean et Halifax, passera désormais par Québec et sur l'Intercolonial. La *Gazette* de Montréal, donne son approbation entière au projet et elle espère voir bientôt les négociations, que l'on dit avoir été entamées, aboutir à un résultat favorable, de manière que le terminus occidental de l'Intercolonial puisse être amené à Québec, et voir toute la ligne placée dans une condition d'efficacité égale.”

— La Commission des pêcheries vient de terminer ses travaux. Les commissaires, par leur décision, obligent lo

gouvernement américain à payer cinq millions de piastres au Canada pour l'administration des pêcheurs américains aux pêcheries canadiennes pendant douze années : de juillet 1873 à juillet 1885. Le commissaire américain, l'Hon. E. H. Kellogg, n'a pas concouru dans cette décision.

Nous sommes heureux de voir que la presse américaine, tout en regrettant qu'ils aient à soutirer une somme aussi considérable du trésor américain, est unanime à dire que cette somme doit être payée, car ils reconnaissent que cette réclamation n'est que juste.

Ainsi donc, notre trésor fédéral devra se grossir d'une somme assez ronde, cinq millions de piastres : nous voyons de là les demandes de *better terms* surgir de quelques unes de nos provinces. Les cultivateurs devraient aussi avoir une petite part aux *better terms*. L'honorable M. Pelletier, ministre d'agriculture, pourrait réclamer une petite part de cette somme en faveur de la colonisation et autres besoins signalés dans le dernier rapport du Comité de l'agriculture ; les cultivateurs de la Province de Québec lui sauraient gré d'une semblable démarche à leur égard.

— L'Officier Rapporteur pour l'élection de Québec Est, qui a eu lieu le 5 décembre, a déclaré l'Hon. M. Wilfred Laurier, ministre du Revenu de l'Intérieur, dûment élu par une majorité de 315 voix. Vu certaines irrégularités de la part de quelques sous-officiers rapporteurs, le rapport n'a pu être fait au jour fixé dans les Avis d'élection.

— Le bref d'élection pour le comté de Nicolet, en remplacement de l'Honorable M. Joseph Gaudet, qui a accepté un siège au Conseil Législatif de Québec, a été lancé le 22 novembre ; la présentation des candidats aura lieu le 19 de décembre et la votation le 18. M. Ovide Méthot est, nous dit-on, le seul candidat sur les rangs.

— La Gazette Officielle du Canada annonce que l'Hon. M. Joseph Cauchon, ex-ministre du Revenu de l'Intérieur, a été nommé Lieutenant Gouverneur de la Province de Manitoba, le et après le deuxième jour de décembre, en remplacement de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Alexandre Morris, dont le terme d'office est terminé.

— La législature locale pour la Province d'Ontario sera convoquée pour la dépêche des affaires, le 9 de janvier prochain.

CAUSERIE AGRICOLE

DES PORCS ADULTES ET DE LEUR ENTRETIEN.

Par porcs adultes, nous n'entendons pas seulement les animaux ayant acquis tous leurs développements, ce qui n'a guère lieu chez le porc qu'à la fin de la deuxième année, mais encore tous ceux, quelque soit leur âge, qui peuvent être soumis à un régime commun.

C'est à peu près à cinq mois que les porcelets cessent d'avoir besoin de soins particuliers, et sont, dès lors, entretenus le plus économiquement possible, jusqu'à ce que l'on veuille, soit les livrer à la reproduction, soit les engraisser ; mais, nous le répétons, dans l'un comme dans l'autre cas, on doit les nourrir assez pour qu'ils ne dépérissent jamais, et qu'au contraire ils soient toujours en état de progression. Agir autrement, serait une bien fausse économie, car les porcs maigres exigent un engraissement beaucoup plus long et plus dispendieux. Dans un grand nombre de nos paroisses, il y a des cultivateurs qui ont six à huit cochons en hivernement et, sous prétexte qu'ils ne doivent être engraisés que dans le cours de l'été suivant, ne leur donnent aucune nourriture ; ils se contentent d'envoyer leurs cochons au

large, c'est à dire qu'ils les laissent chercher leur nourriture dans les cours de leurs voisins, et sur le chemin, au voisinage des maisons, à tel point que ces cochons deviennent une véritable nuisance publique, surtout l'hiver. Les municipalités devraient assurément passer des règlements pour empêcher cet état de chose, que l'on adopte sous prétexte d'économie. Soumettre les animaux, que l'on destine pour la boucherie cinq à six mois plus tard, à une semblable privation, c'est assurément méconnaître ses véritables intérêts.

Un journal anglais, la Gazette de Montréal, faisait il n'y a pas longtemps cette même observation. Il n'est pas étonnant, disait l'écrivain de ce journal dans sa chronique sur les marchés, qu'il nous arrive sur les marchés, des porcs que les bouchers peuvent à peine se décider d'acheter tant ils sont maigres, quand on a pu se convaincre du peu de soins qu'un grand nombre de cultivateurs apportent à l'entretien de leurs cochons.

Toute espèce de nourriture, végétale ou animale, peut être donnée aux porcs. C'est à chaque éleveur à chercher celle qui, pour lui, est la plus économique.

Quand on a dans son voisinage des abattoirs, des brasseries ou féculeries, et qu'on peut obtenir les résidus à prix réduits, il y a avantage réel à en faire la base de la nourriture des porcs : ces conditions sont l'exception. Il faut donc rechercher quelle est, pour le cultivateur privé de ces ressources, la nourriture qui sera tout à la fois la plus économique et la plus avantageuse.

Dans le cours de l'été, il y aura avantage à nourrir les porcs uniquement avec des substances herbacées. A part quelques plantes généralement reconnues comme étant des poisons pour la plupart des animaux, le porc mange à peu près toutes les autres. Cependant, il ne les recherche pas toutes également, et toutes, d'ailleurs, ne sont pas également nutritives. Celles qu'il préfère et qui lui conviennent le mieux sont : le trèfle, le sainfoin, les fèves, les pois, la luzerne, la chicorée sauvage, les vesces, la laitue, les choux, etc.

Comme le porc recherche les herbes tendres, il faut régler les semailles et les coupes de ces plantes de manière à en avoir de tendres à leur donner le plus longtemps possible ; dès qu'elles deviennent dures, il en gâte beaucoup, et finit par les refuser. Les végétaux que nous venons d'énumérer sont classés à peu près par ordre de mérite par rapport à leurs facultés nutritives. On donne encore aux porcs des feuilles de betteraves et de carottes ; mais ces substances sont bien moins nourrissantes que celles mentionnées plus haut. Il faudrait en tenir compte et ne pas leur en donner plusieurs jours de suite, mais entre-mêler les repas de plantes plus nutritives.

Enfin, les sarclages fournissent une quantité de plantes qui sont excellentes pour le porc ; nous citerons entre autres : les liserons, le pissenlit, les laitrons, et bien d'autres que l'expérience apprendra bien vite à distinguer.

Il est nécessaire de semer, pour ces animaux, de la chicorée sauvage et des laitues. La chicorée ainsi que les laitues assurent la santé des porcs en agissant comme tonique et purgatif, et le pissenlit donné pendant l'été les rafraîchit et leur convient à merveille, car étant naturellement des animaux à sang très chaud, ils ont besoin d'aliments rafraîchissants pendant les grandes chaleurs de l'été. Mathieu de Dombasle et Arthur Young recommandent ces deux plantes pour les porcs. Il résulte des expériences faites par M. Young, que les aliments verts, mangés sur pied, profitent moins qu'étant fanchés et donnés dans la porcherie.

On peut encore, par diverses opérations : par la cuisson,

par la fermentation et par l'emploi des condiments, augmenter les propriétés alimentaires des végétaux.

Pour boisson, on donne de l'eau pure avec une pinte de son fin ou recoupe, par jour et par tête; toutes les substances végétales doivent être mises dans des râteliers.

On donne trois repas par jour: le matin, le midi et le soir; il est nécessaire d'adopter des heures bien fixes. La boisson de chaque repas est préparée d'avance dans un cuvier; les substances que l'on mêle ont alors plus de temps pour se dissoudre et s'incorporer à l'eau. Les eaux grasses, les résidus de laiterie, les furiues sont réservées pour les nourrices et les jeunes porcelets.

Il ne faut pas oublier que les porcs boivent beaucoup, et qu'il faut augmenter la quantité de liquide qu'on leur donne en raison de la chaleur de la saison. On arrivera, par des tâtonnements, à leur donner de manière à ce qu'ils aient suffisamment; mais, d'un autre côté, à ce que d'un repas à l'autre, ils boivent tout ce qui leur a été servi: c'est le moyen d'avoir moins souvent à nettoyer les aires.

Quand on veut élever un certain nombre de porcs pendant l'hiver, on doit avoir fait une ample provision de racines: toutes leur conviennent: patates, carottes, betteraves, panais, topinambours; on se décidera donc pour celles qui prospèrent le mieux dans le sol que l'on cultive et que, par conséquent, l'on peut produire le plus économiquement. Il ne faut pas, au reste, pour apprécier les divers rendements des racines, n'avoir égard qu'au poids et au volume; car, à poids et à volumes égaux, les qualités nutritives sont très différentes d'une espèce à l'autre.

Voici leur classement sous ce rapport: Patates, topinambours, carottes, panais, betteraves. Le meilleurs agronomes diffèrent dans leurs appréciations, ce qui se comprend très bien, quand on sait que la même plante est plus ou moins nutritive suivant le sol et le mode de culture qui ont été employés à la produire. Les citrouilles peuvent aussi être données aux porcs pendant l'hiver, ils les mangent volontiers; mais c'est une nourriture peu substantielle.

La nourriture des porcs serait trop dispendieuse si l'on devait les entretenir tout l'hiver avec des tubercules; il faudra donc chercher d'autres ressources. Chacun doit s'ingénier pour trouver la nourriture la plus économique.

Les autres soins d'entretien pour les porcs adultes sont les mêmes que nous avons déjà indiqués.

Il faut nettoyer à fond les lèges deux fois par semaine en hiver, et c'est le moins qu'on puisse faire; si l'on a beaucoup de litière à sa disposition on doit le faire plus souvent. L'été, les lèges doivent être nettoyées chaque jour, vu que l'on n'entretient pas de litière, dans l'intérieur des lèges; elles sont balayées et lavées, et le fumier se fait dans les cours. Des bains et des lavages à la main pendant l'été, et un pansage l'hiver au moins une fois par semaine sont très-utiles, surtout au développement des jeunes porcs, qui sont plus sujets à la crasse dans leur jeunesse que lorsqu'ils ont acquis leur grosseur.

Les cours doivent être ombragés pendant l'été, et si elles ne le sont pas, il ne faut pas laisser sortir les porcs vers le milieu du jour. Il faut se souvenir qu'on doit les garantir des extrêmes de température. Avec ces soins, on aura rarement, pour ne jamais dire, de maladies.

ENGRAISSEMENT DES PORCS.

Le cochon que l'on destine à être engraisé jeune, c'est à dire à sept ou huit mois, comme c'est l'usage en quelques endroits, doit, ainsi que nous l'avons déjà dit, avoir été bien nourri constamment; l'engraissement est alors bien plus

prompt et par conséquent bien moins coûteux. C'est surtout pour les porcs qui doivent être engraisés aussi jeunes, qu'il est nécessaire d'adopter une race précoce, et c'est là où triomphent les petites races anglaises. Mais, dit-on, le cochon anglais donne peu de lard: c'est une erreur; seulement, il est facile de comprendre qu'un animal de sept à huit mois peut fournir une chair très délicate parfaitement entre-mêlée de gras et de maigre, mais doit donner peu de lard; pour en obtenir, il faut garder l'animal un an ou quinze mois. Dans la premier cas, on devra préférer les cochons de petites races qui se nourrissent aisément de peu et sont précoces; dans le deuxième cas, au contraire, on fera bien de prendre des variétés plus grandes, telles que les Berkshire ou les York-hire améliorés.—On peut facilement se procurer chez M. Atch-Mousseau, de Berthier (en haut), des Berkshire améliorés pour lesquels M. Mousseau a obtenu les premiers prix à la dernière Exposition Provinciale à Québec. La ferme du Collège de Ste. Anne pourra également vendre de ces cochons améliorés au printemps prochain.

Les racines et les tubercules, les grains de tous genres, peuvent engraisser les porcs.

Les grains grossièrement concassés ou réduits en farine sont certainement ce qui favorise le plus l'engraissement; mais en n'employant que des grains, il devient trop coûteux. On le commence généralement avec des racines et on le termine avec les grains et farines.

Des expériences concluantes prouvent que les racines, telles que patates, carottes, betteraves ou navets, données cuites, sont infiniment plus favorables à l'engraissement que si elles sont administrées crues, et cela dans une proportion du simple au double. Les patates sont plus nourrissantes que les autres racines.

Un de nos abonnés écrit que c'est la méthode qui lui paraît la plus avantageuse. Afin d'opérer la cuisson de ses légumes avec le plus d'économie possible, il a acheté à l'automne 1876, de M. Théophile Aubut de Ste. Flavie de Rimouki, un coupe-racines au prix de huit piastres. Ce coupe-racines hache les légumes tellement fins, qu'il n'a qu'à jeter un peu d'eau légèrement chaude sur ses légumes qu'il donne, mélangés à une certaine quantité de farines, tout aussitôt à ses animaux. Dans l'espace de 10 minutes il coupe un minot de patates ou autres légumes. Cet abonné nous informe que par ce moyen, sans être obligé de soumettre ses légumes à une forte cuisson, il économise plus de la moitié du bois qu'il dépensait autrefois à cette opération. Il est donc important que le cultivateur qui veut économiser fasse cette dépense pour achat de cet instrument qui ne coûte que huit piastres et que l'on peut se procurer chez les fabricants M.M. Théophile Aubut de Ste. Flavie de Rimouki et Nazaire Aubut des Trois Pistoles. Nous pouvons disposer d'un de ces coupe-racines, au Bureau de la Gazette des Campagnes, au prix de huit piastres.

En fait de grains, on peut employer l'orge, les fèves, les pois, le blé d'inde, le sarrasin et l'avoine. On devra choisir parmi ces aliments celui qui est à la fois le plus nourrissant et le plus économique, soit absolument, soit relativement. Les résidus de laiterie ajoutés à ces diverses substances aident singulièrement l'engraissement.

Les grains ne doivent jamais être donnés secs et entiers, parce qu'alors ils sont imparfaitement digérés; il faut qu'ils soient cuits, concassés ou en farine.

Les aliments doivent être donnés tièdes, trois fois par jour, et à des heures bien fixes, avec addition d'un peu de sel de temps à autre. La quantité doit être proportionnée

à l'appétit des animaux; le porc mange d'autant mieux qu'il est dans un état avancé de graisse. C'est pour aiguïser et exciter son appétit qu'on donne des aliments d'autant meilleurs que l'engraissement approche de son terme.

Les Anglais classent ainsi les grains sous le rapport de leurs facultés nutritives: orge, pois, fèves, blé-d'inde, sarrasin, avoine.

Il est bon de donner aux porcs les aliments légèrement aigres et acides. Voici, suivant M. De Mortillet, comment l'on procède à cette opération: "Je fais cuire, dit cet agronome, un double-décalitre (20 livres) de patates, je les écrase toutes chaudes dans un petit cuvier, j'ajoute deux décalitres (20 livres) de farine d'orge, d'avoine ou de sarasin, et je fais pétrir le tout avec un levain de pain et 1 kilo (2 livres) de sel.

"La pâte fermente, et je la donne aux porcs à l'engrais en la délayant dans de l'eau, d'abord fort claire, et on épaississant de plus en plus à mesure que l'engraissement avance. Lorsque la provision touche à sa fin, je recommence, en laissant une petite quantité de l'ancien mélange qui sert de levain pour le nouveau. Quand un porc est en état, un mois ou six semaines au plus de ce régime l'engraissent parfaitement."

Il faut tenir les auges très-propres, enlever la nourriture que les animaux ont laissée d'un repas à l'autre; leur fournir une abondante litière et souvent renouvelée. Le porc à l'engrais reste couché et dort tout le temps qu'il ne reste pas à manger. Enfin, le nettoyer et le laver de temps en temps; les animaux s'y prêtent volontiers, et ces soins provoquent rapidement l'engraissement.

Leurs loges doivent être chaudes, loin du bruit, et un peu obscures lorsque la chose est possible.

Nos compatriotes aux Etats-Unis.

Monsieur le Rédacteur,

En lisant le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes* arrivé à l'endroit qui disait que "1700 Canadiens de la Province de Q.ébec étaient passés aux Etats-Unis, dans l'espace de cinq semaines," je me suis mis à penser et à chercher ce qui pouvait attirer ces milliers de canadiens chez nos voisins. Ce n'est pas l'espérance du gain, car ils savent que la misère est encore plus grande là qu'ici. Je crois, alors, que c'est le manque de protection, qui augmente ainsi de jour en jour le flot de l'émigration. Un homme qui aime son pays ne peut que gémir sur la conduite de ces frères égarés. Pourquoi, chers compatriotes, je vous le demande? pourquoi émigrer aux Etats-Unis? vous ne trouverez là que misère, tandis qu'en nous livrant à la culture dans votre belle patrie, vous vous procurerez une vie paisible et aisée. Allez-vous à l'étranger pour vivre à rien faire? Ah! le peuple voisin ne vous gardera pas à ce prix; mais fera de vous des serviteurs méprisés. Quoi, allez-vous aux Etats-Unis, parce que vous ne trouvez pas digne d'un homme de cultiver la terre? Sachez donc, chers amis, que l'homme a été condamné, comme nous le dit l'histoire sacrée et profane: "à manger son pain à la sueur de son front." Croyez-vous être méprisé en cultivant la terre? détrompez-vous, car après le sacerdoce, la profession de cultivateur est la plus belle, la plus noble et la plus digne de toutes les professions; ceux qui riront en voyant vos mains rudes, et vos habits fabriqués à votre maison, sont plus grossiers que vous; car ils ne savent seulement pas eux, avec quoi on se vêtit; apprenez à ces sottes gens, que c'est avec la farine qu'on fait le pain, et non avec le fumier. Je disais en commençant que, ce qui chassait nos compatriotes du pays était le manque de protection. Cela n'est que trop vrai; mais pourquoi ne protège-t-on pas l'agriculture? n'est-ce pas elle qui a fait le Canada ce qu'il est? n'est-ce pas l'agriculture qui est la nourriture du pays? n'est-ce pas le cultivateur qui alimente nos marchés, qui soutient nos industries? qui, elles aussi, sont

sans protection.

Que ceux qui sont les dépositaires de cette protection y regardent, et ils verront, qu'en oubliant de protéger l'agriculture, ils conduisent le pays à sa ruine. En effet si nos campagnes deviennent désertes, qui nous nourrira? et si la guerre éclatait, où trouverait-on des défenseurs? où irait-on en chercher? A la campagne n'est-ce pas? mais elles sont désertes à cause du manque de protection. Alors que faire? il faudrait au plus ni moins livrer le pays à une race étrangère, et par là devenir les fermiers de cette race sur notre propre sol. Tandis que si on protège le peuple des champs, on trouvera de vrais défenseurs de la patrie au jour du danger, car ils sauront ce que leur vaut la propriété. En eux donc repose la force de l'Etat; que dire d'un gouvernement qui ne veut pas protéger cette classe, sans laquelle il ne peut rien faire? Il faudrait dire qu'il veut l'asservissement de son pays.

Revenez donc, chers compatriotes, venez cultiver notre sol, venez demander la protection à nos gouvernements, afin qu'ils vous aident à déboiser nos forêts immenses; ainsi, vous, vous procurerez une aisance honnête pour vous et pour vos descendants. On ne pourra nous refuser la protection, lorsqu'elle sera demandée par des milliers de cultivateurs. Alors le Canada deviendra un pays riche et fort, qui aux jours des tempêtes pourra résister et faire comme par le passé, l'admiration des vieux pays.

E ***

Ste. Anne de la Pocatière, 1er décembre 1877.

Note de la rédaction — Nous offrons nos remerciements à notre correspondant pour son écrit rempli de bons sentiments et d'amour pour l'agriculture. Il y a certes dans la désertion de nos campagnes, une question de vie, d'influence et de salut. Il est évident que la plus puissante des nations de l'avenir sera celle qui, plaçant son industrie, son commerce, ses forces, vives de toute nature sur une large base agricole, pourra venir en aide à tous en ne dépendant de personne. Et comment atteindre ce but? En ramenant d'abord les bras vers l'agriculture, au lieu de les en éloigner. En appliquant nos efforts à la complète transformation du sol par le moyen de l'enseignement approprié à la classe agricole, afin d'offrir à chaque intelligence, à chaque aptitude un levier, un point d'appui, une carrière assurée. C'est en agriculture qu'il faut faire du gigantesque. Il le faut surtout en raison des motifs que vient d'émettre notre correspondant; il le faut à propos de cette crise de la désertion de nos campagnes qui jette avec juste raison de graves inquiétudes au sein du pays et dont on ne peut encore fixer la limite.

Nous invitons notre correspondant à nous envoyer de nouvelles correspondances; à faire connaître le genre de protection qu'il convient d'accorder à la classe agricole, les industries à établir qui pourraient être avantageuses aux cultivateurs et au pays tout entier: ce sont autant de points qu'il convient de soumettre à l'attention des cultivateurs. Nous prions de plus notre correspondant de nous faire connaître son nom, car c'est de rigueur.

Habitation des cultivateurs.

Les cultivateurs qui se logent mal, qui se nourrissent mal, dans le but d'arrondir la petite somme qu'ils mettent de côté à la fin de l'année, font, d'après un journal agricole la *Gazette du village*, une pitoyable économie.

En effet, en violant ainsi les lois de l'hygiène, ils vont au-devant de la fièvre et des maladies de toutes sortes.

Pour ne parler que de l'habitation, combien peu de cultivateurs savent s'installer convenablement dans leur maison! Parcourez nos campagnes, surtout les plus arriérées; vous y verrez de misérables masures, tombant presque en ruines. Le jardin,

lorsqu'il y en a un attendant à la maison, est relegué au second plan. Ce qu'on place au premier plan, c'est le fumier qui encombre presque le voisinage de la maison, et laisse écouler dans le ruisseau, les principes les plus riches. Voilà les économies que font souvent les cultivateurs routiniers!

En coûterait-il plus de creuser à distance une fosse à fumier, étanche, où les engrais conserveraient toute leur valeur? Ne vaudrait-il pas mieux placer le jardin autour de la maison, au lieu d'y mettre les fumiers dont l'odeur n'a rien de séduisant?

Mais bien des cultivateurs ne l'entendent pas ainsi; ils trouvent beaucoup plus court de soigner les animaux près de leur maison, et d'y laisser séjourner les fumiers autour. On n'a jamais fait autrement chez eux, ils ne feront pas autrement.

Allez donc vanter à ces cultivateurs que la routine aveugle, les charnières de la vie rurale! Pour eux, cette vie est une longue suite de privations, et ils n'aspirent qu'à quitter les champs pour la ville, voire même les Etats-Unis.

Quand ces cultivateurs, plus instruits de leurs véritables intérêts, sauront se construire une habitation convenable qui les attachera à leur famille, à leur village, on n'aura plus à s'occuper de la désertion des campagnes.

En Angleterre, pays du confortable, des familles de cultivateurs et d'ouvriers, qui n'ont d'autres ressources que leur travail, habitent souvent des cottages qui pourraient passer ici pour de jolies maisons de campagne.

La chrysomèle de la pomme de terre.

M. l'abbé Provancher suggérait, dans l'avant-dernier numéro du *Naturaliste-Canadien*, d'offrir une prime aux enfants qui feraient la chasse aux barbeaux à patates. C'est assurément un moyen très-efficace pour diminuer le nombre des insectes qui s'attaquent aux plantes de nos patates dès leur sortie de terre au printemps prochain. La *Gazette des Campagnes* ne saurait trop encourager les parents à inviter leurs enfants à former une armée puissante et nombreuse pour lutter contre les envahisseurs d'un de nos produits le plus nécessaire. Les enfants qui se mettront à la tête d'une semblable organisation mériteront certainement d'être signalés publiquement au nombre de nos bienfaiteurs.

Le ministre de l'agriculture en France entre entièrement dans les vues de M. l'abbé Provancher, comme nous le verrons par l'extrait suivant des instructions sommaires rédigées par les soins de M. le Ministre d'agriculture de ce pays:

.... " Les instituteurs peuvent, par leur zèle et leur dévouement, contribuer dans une large mesure à empêcher le Colorado (barbeau à patates) de se propager, s'il pénètre en France. Ils doivent s'imposer la mission d'appeler l'attention de leurs élèves sur la gravure coloriée et l'instruction placardée dans la classe (l'Hon. M. Pantalolon Pelletier, ministre d'agriculture, pourrait assurément donner gratuitement cette gravure coloriée, etc., à chacune des écoles de la Puissance du Canada), et qui font connaître les caractères, les mœurs et les dégâts que cause ces insectes. De plus, ils doivent engager les enfants à rapporter à l'école tous les insectes qu'ils trouveront dans les champs de pommes de terre, en leur démontrant la nécessité de bien noter les parcelles dans lesquelles ils les auront ramassées.

" C'est à l'instituteur ou l'institutrice qu'incombra la tâche de savoir si le Colorado a fait son apparition dans la commune.

" Les écoles, en acceptant cette mission, deviendront de véritables centres de surveillance. Plusieurs foyers de ces insectes ont été découverts en Allemagne par des enfants appartenant aux écoles communales.

" Lorsque le Colorado aura été découvert dans un champ de pommes de terre, on devra immédiatement avvertir l'instituteur de l'endroit, qui en vérifiera l'exactitude, et en donnera aussitôt connaissance au Maire, afin qu'il avise au moyen de les détruire, avec le concours des intéressés.... "

Mode d'emplois des engrais.

Nous avons toujours pensé, écrit M. A. de Lavalette dans la *Revue d'économie rurale* du mois de novembre, que le cultiva-

teur intelligent devait toujours choisir un engrais approprié au sol et aux plantes et que, pour entrer convenablement dans cette voie féconde en résultats, il devait préparer son engrais en le composant d'éléments différents, suivant qu'il doit être appliqué aux céréales, aux patates, au blé d'inde, au lin, aux fourrages, etc., etc. Il est évident que ces diverses plantes n'absorbent pas la même nourriture: les unes demandent plus ou moins d'azote, les autres des phosphates ou os pulvérisés, celles-ci de la potasse, celles-là de la chaux.

Eh bien! il faut composer un engrais qui soit en rapport avec les besoins de ces plantes et si l'on n'entre pas dans cette voie, on s'expose à faire des dépenses qui ne sont pas couvertes et il n'est jamais sage d'enfermer dans le sol un capital improductif. Dans une ferme bien organisée, chaque pièce de terre dont l'analyse aurait été préalablement faite et qui est destinée à porter telle ou telle récolte, devrait avoir son tas de fumier particulier, fumier qui aurait été amenagé suivant les besoins. Le fumier d'écurie en serait la base, et on y ajouterait de l'azote, des phosphates, et des sels alcalins c'est-à-dire de la potasse.

Les blés ont besoin d'une certaine quantité de phosphates; eh bien! cet aliment dominerait dans l'engrais destiné au blé. Les patates veulent une certaine dose de potasse; eh bien! on ajouterait cette matière au fumier. Les plantes fourragères ont besoin de beaucoup d'azote; eh bien! on ne ménagerait pas cette substance dans le tas de fumier réservé aux prairies, etc., etc.

Ce système donnerait sans contredit les meilleurs résultats, et c'est facile à comprendre: Les animaux ne se nourrissent pas tous des mêmes aliments, parce qu'il y a des natures différentes; il en est absolument de même pour les plantes, et on gaspille son capital quand on n'applique pas cette théorie si simple et si rationnelle, qui est incontestablement la base de toute culture intelligente et bien conduite.

Liquueur caustique contre la piétin

Voici une formule d'une liqueur contre le piétin et autres maladies analogues, emprunté à un ancien *Recueil de médecine vétérinaire*:

Vinaigre blanc.....	78 parties.
Sulfate de cuivre....	10
Acide sulfurique....	12

100

On fait dissoudre dans le vinaigre à froid le sulfate de cuivre pulvérisé dont on peut sans inconvénient augmenter la dose, et l'on ajoute ensuite l'acide sulfurique.

" Pour me servir de cette liqueur, disait M. Verret, vétérinaire qui fit au journal cité plus haut la communication à laquelle nous empruntons cet extrait, pour me servir de cette liqueur, je plonge par ses barbes une plume que je passe sans crainte, à plusieurs reprises, sur la partie malade; quelquefois j'en imbibe un plumasseau que j'applique sur les plaies, mais ce cas est rare, et c'est seulement lorsque dans le crapaud la plaie demande une cotérisation profonde; la douleur que produit l'application de ce médicament sur les plaies est très-vive."

Cette liqueur caustique peut s'employer contre le crapaud des bêtes bovines appelé dans quelques contrées *mal blanc*, et que les maréchaux traitent par le feu, contre le crapaud du cheval, les crevasses, les dartres humides, etc.

Voici comment M. Verret employait la liqueur dans le cas de piétin du mouton:

" Lorsqu'il n'y a qu'échauffement de la peau indurifiée du mouton, on met sur la partie malade une seule fois de la liqueur. Si le mal est plus avancé, on enève, sans faire saigner, les portions de cornes soulevées, soit avec une feuille de sauge et un bistouri, soit encore, comme le font les bergers, avec un canif. On passe de la liqueur sur les parties mises à nu et sans plus de précaution. On laisse l'animal en liberté. On est rarement obligé de passer plusieurs fois; une seule application suffit presque toujours pour obtenir une cure radicale au bout de deux ou trois jours, lors même que le sabot est à moitié décollé. Quand bien même le mal serait assez grave pour que l'on crût devoir envelopper le pied d'un linge, il ne faudrait pas appliquer la liqueur

avec un plumasseau, mais on se contenterait de l'employer avec une plume et on renouvellerait le pansement qu'une fois par jour. On aura toujours soin en même temps de tenir propres et sèches les étables, et si le temps est beau, on laissera sortir les animaux en évitant l'humidité."

Choses et autres

Avis important aux colons des comtés de Kamouraska et de Témiscouata.—Pour l'information de nos abonnés que cela concerne, nous publions l'avis suivant du Département de la Couronne, à la date du 29 Novembre 1877, et signé par l'Hon. M. P. Garneau, Commissaire des Terres de la Couronne. Cet avis est d'une telle importance que nous ne saurions lui donner trop de publicité :

AVIS est par le présent donné qu'au désir de l'avis public du 20 octobre dernier un officier de ce Département sera présent pendant le nombre de jours indiqués plus bas, à chacun des endroits ci-après mentionnés dans l'agence de Grandville pour y rencontrer les colons endettés envers la Couronne, les colons sans titres et tous ceux qui ont quelques réclamations à faire ou quelques questions litigieuses à soumettre à ce Département, lesquels sont tous invités aux dits lieux et jours ci-après fixés pour payer leurs arrérages et régler et liquider toutes leurs affaires au sujet des terres publiques.

Cet officier sera autorisé, en vertu d'un Ordre en Conseil récemment passé, à accorder une remise et déduction d'un quart ou vingt-cinq par cent sur tous les arrérages d'intérêts et rentes dont le capital sera alors payé avec les autres trois quarts, et on espère que personne ne manquera cette occasion de bénéficier d'une telle remise.

Les jours fixés pour la visite de tel officier sont comme suit : Ste. Anne de la Pocatière, le 11 décembre ; St. Paschal, les 13 et 14 décembre ; St. Alexandre, le 17 décembre ; St. Honoré, le 19 décembre ; St. Epiphane, le 21 décembre ; St. Eloi, le 24 décembre ; Trois-Pistoles, les 25 et 27 décembre.

Ecole d'agriculture de Ste. Anne.—Nous apprenons avec beaucoup de plaisir qu'un de nos abonnés de Boctouche, au Nouveau-Brunswick se dispose à envoyer un de ses enfants à une école d'agriculture. Les vacances doivent commencer le lendemain de Noël, M. Leblanc n'enverra son fils commencer son cours d'agriculture qu'à la réouverture de l'école qui aura lieu le 6 de mars prochain. Nous espérons que cet exemple sera suivi par plusieurs autres jeunes acadiens. Il est vrai, qu'appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick, ces jeunes gens ne pourront pas profiter du privilège d'obtenir des bourses accordées par le Conseil d'Agriculture de la Province de Québec. Mais nous avons confiance que cette nouvelle Chambre d'agriculture de la Puissance qui a été organisée à Ottawa, sous la présidence de l'Hon. Ministre d'agriculture M. Pantaléon Pelletier, et qui a mission aussi de s'occuper de l'enseignement agricole pour toute la Puissance du Canada, accordera des bourses en faveur des jeunes gens qui désireraient fréquenter nos écoles d'agriculture dans les provinces où elles sont établies.

Le *Moniteur Acadien* est heureux d'annoncer à ses lecteurs la rentrée d'un jeune acadien à une école d'agriculture ; voici ce que nous lisons dans ce journal :

"Mercredi, le 27 novembre, nous avions le plaisir de la visite de M. J. S. Leblanc, citoyen marquant de Ste. Marie, qui nous appris qu'il était en correspondance avec M. le Directeur de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne, et que selon toute probabilité il y enverra son fils en mars prochain pour y suivre le cours de culture qui s'y donne. Nous félicitons de tout cœur notre patriote compatriote sur cette initiative qui lui fait le plus grand honneur. M. Leblanc désirerait adjoindre à son fils un autre élève et en cela nous concourons pleinement. Il serait désirable qu'un autre compatriote se joigne à M. Leblanc dans cette louable entreprise qui ne saurait manquer d'avoir les plus heureux résultats pour l'agriculture acadienne. Nous avons la certitude qu'il s'en trouvera un moins un autre pour seconder M. Leblanc, qui se fera un plaisir de fournir tous les renseignements qu'il est en son pouvoir de donner."

Manufacture de sucre de betteraves.—Une députation composée de Sir Narcisse Belleau, Lt. Col. Rhodes, le Maire de Québec, John L. Gibb, écrivain, J. G. Ross, écrivain, et P. V. Valin, écrivain, s'est rendu auprès de l'Hon. Premier Ministre, M. de Boucherville, le mardi dernier, afin de s'assurer quels seraient les intentions du Gouvernement, à l'égard de la prime offerte de \$7,000 par année, pendant dix ans, dans le but d'encourager l'établissement d'une manufacture de sucre de betteraves. Les membres de cette députation désiraient savoir si le Gouvernement serait disposé à accorder la somme totale, \$70,000, en un seul paiement, lorsque des bâties et le mécanisme nécessaires seraient établis. L'honorable Premier Ministre répondit que ce n'était pas l'intention du Gouvernement de disposer de cet argent autrement qu'il avait été réglé, c'est-à-dire d'accorder \$7,000 par année, et cela pendant dix ans.—*Morning Chronicle*.

Revue Canadienne.—Voici le sommaire de la *Revue Canadienne* :

I. Le Christianisme dans l'histoire, par F. X. Demers ; II. Deuil et joie, par le comte del Manieri ; III. M. Thiers, par A. de B. ; IV. Chronique trifluvienne, par Benjamin Sulte ; V. Journal d'une religieuse missionnaire du Fort Vancouver, par M^{lle} T. Tessier ; VI. L'Eglise et l'Etat, par le Père Libérateur S. J. ; VII. Le pays des fourrures par Jules Verne ; VIII. Laud^{is}, Sion, par Jean Grange ; IX. Chronique parisienne, par Th. B.

Le Naturaliste Canadien.—Sommaire du numéro de Novembre :

Additions et corrections à la Faune Coléoptérologique de la Province de Québec ; Les Minéraux Canadiens ; Faune Canadienne (Suite) ; Les insectes de 1877 ; La Chrysomèle de la pomme de terre.

Le barbeau à patates.—L'administration des postes françaises a prescrit à ses agents, principalement ceux des bureaux d'échange, en correspondance directe avec les Etats-Unis, les colonies de l'Amérique du Nord, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la surveillance la plus attentive pour la découverte et la destruction immédiate de ces insectes expédiés par la poste. On ne peut qu'approuver, dit M. l'écrivain de la *Revue d'économie rurale*, cette mesure : certains savants ont vraiment le diable dans le corps (!) et pour donner satisfaction à un caprice, pour faire avancer la science, comme ils le disent, ils compromettraient l'univers tout entier.

Ecoles vétérinaires en France.—En 1877, le nombre des élèves qui ont reçu le diplôme de médecin vétérinaire a été de 60 pour l'école d'Alfort, de 29 pour l'école de Lyon, et de 36 pour l'école de Toulouse, soit un total de 125 pour les trois écoles vétérinaires de France. Comme on le voit ces écoles sont grandement fréquentées et donnent de précieux résultats. En effet, on comprend que les médecins-vétérinaires sont en trop petit nombre dans un grand nombre de localités, d'où il résulte des épidémies et des pertes de bestiaux que l'on pourrait éviter avec l'homme de l'art, ce qui porte un très-grave préjudice aux habitants des campagnes.

Cinquième livre de lecture, illustré, A. N. Montpetit, Montréal J. B. Rolland et Fils, libraires-éditeurs.

La grande entreprise de la maison Rolland & Fils est terminée avec la publication du cinquième Livre de lecture de la série Montpetit. Le succès est complet, et nous pouvons constater en parcourant ce cinquième livre que l'entreprise a tenu ce que promettait ses débuts. En jettant un coup d'œil sur la série complète depuis le premier livre, jusqu'au dernier, nous voyons une gradation mesurée dans le choix des matières mises entre les mains de l'élève. L'auteur s'est appliqué d'abord à offrir aux jeunes intelligences que des sujets qui devaient les frapper et les intéresser. De ces éléments des connaissances humaines, il passe à des matières un peu plus élevées en rapport avec le développement qu'ont dû prendre les facultés intellectuelles de l'élève. Enfin le sujet s'élevant peu à peu, dans le cinquième livre, l'élève est mis en présence des plus belles pages de l'histoire et de la littérature. L'auteur s'est efforcé de ne mettre sous les yeux que des sujets de plus haute moralité, lorsqu'ils n'étaient

pas empruntés entièrement à des ouvrages religieux. Un souffle catholique passe à travers toutes ces pages.

En publiant la série des livres de M. Montpetit, la maison Rolland est sortie des sentiers battus. Depuis un temps immémorial, les élèves passaient d'un petit livre excessivement élémentaire à un livre excessivement difficile à comprendre pour les jeunes intelligences. Il n'y avait pas de transition.

L'ensemble de l'œuvre malgré quelques légères imperfections est une légère révolution dans notre librairie. Si quelqu'un avait parlé d'un pareil projet il y a dix ans, il aurait passé pour visionnaire, car les difficultés d'exécutions matérielles étaient immenses. Personne n'aurait osé risquer une entreprise qui exigeait une mise de fonds d'au moins \$60,000.

Nous avons assez parlé à l'apparition de chaque volume du mérite intrinsèque de l'œuvre, pour nous dispenser aujourd'hui d'y revenir. Mais nous tenons à féliciter qui de droit d'avoir mené l'entreprise à bonne fin. Tout le public est appelé de profiter de cette œuvre et nous espérons qu'il saura le comprendre. Nous sommes certain qu'il ne faillira pas à son devoir. Nous voyons déjà que les maisons d'éducation les plus renommées, d'après l'avis du Conseil de l'Instruction Publique qui leur a donné sa haute approbation, se sont hâtées de mettre ces livres entre les mains de leurs élèves. Les autres écoles n'ont qu'à y gagner à suivre leur exemple. Ce n'est qu'en encourageant ceux qui font des sacrifices pour le public qu'on peut engager les hommes entreprenants à continuer à marcher dans la voie du progrès. L'indifférence nous ramènerait à la routine et autres méthodes arriérées.

RECETTES

Comment on distingue les œufs les plus frais

Le mirage fait au moyen de lampes placées sur des tables, procédé certain quand il s'agit de comparer un œuf très-frais et un œuf très-avancé, est très-précis quand l'examen doit porter sur des états intermédiaires. L'immersion dans l'eau salée donne presque toujours d'excellents résultats. On prépare une dissolution très-concentrée de gros sel gris dans de l'eau et on y plonge les œufs dont on veut déterminer l'état. Les œufs frais tombent au fond de l'eau salée, ceux de fraîcheur moyenne restent suspendus au milieu du liquide et les œufs gâtés marchent à la surface. La hauteur respective à laquelle s'élèvent les œufs dans le vase fait préjuger assez exactement de leur valeur comestible. Ces résultats pourraient être amenés à un degré de précision absolue; à cet effet, on fait dissoudre 4 onces de sel de nitre blanc dans une pinte d'eau pure et lorsque la solution est complète, on y plonge l'œuf; s'il est du jour, il se précipite au fond du vase; s'il est de la veille, il n'atteint pas le fond; s'il a trois jours, il flotte dans le liquide; s'il a plus de cinq jours il vient à la surface et la coque ressort d'autant plus que l'œuf est âgé.

Remède contre le rhume de cerveau

Aspirez longuement de l'acide acétique (bon vinaigre, très-fort) renfermé dans un flacon, qu'on tient à l'entrée des narines pendant cinq minutes; ce remède doit être employé dès le début du rhume de cerveau.

DEMANDE D'EMPLOI PAR UN FERMIER.

UN jeune homme ayant fait un cours complet d'étude théorique et de pratique agricoles à l'École d'Agriculture de Ste. Anne et ayant obtenu un diplôme de capacité, désire obtenir un emploi comme fermier. Autant qu'il nous a été possible d'en juger, ce jeune homme donnera complète satisfaction tant par son amour du travail que par sa parfaite sobriété. Quant à ses connaissances en agriculture, le certificat qu'il a obtenu, est une des meilleures recommandations. Pour les formalités s'adresser à M. Arthur Moreau ou au Propriétaire de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pointe.



A VIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 26 Novembre 1877.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 4e jour de janvier prochain.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres; ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties; sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif,

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est d'un piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration et la rédaction doit être adressé à

FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.